

à l'église et placés dans une nouvelle chasse. Sa Sainteté le pape Pie IX possède un des morceaux de cette tunique, qui fut (20 mai 1856) l'objet d'un vif contentement entre *l'Univers*, *retigeur* et le *Journal des Débats*. L'église d'Argenteuil, dont on fait remonter l'origine à Clovis, n'offre aujourd'hui que des constructions qui ne remontent pas au delà du xviii<sup>e</sup> siècle.

**ARGENTEUR** s. m. (ar-jan-ter — rad. argenter). Ouvrier dont le travail consiste à argenter les métaux, etc. C'est principalement sur le cuivre que l'ARGENTEUR exerce son art. (Encycl.)

— So dit adjectif, de ce qui sert à argenter : *Le cuivre double est le seul ARGENTEUR par excellence.*

**ARGENTEUR, EUSE** adj. (ar-jan-ter, ou-ze — rad. argent). Qui a beaucoup d'argent : *Vieillard ARGENTEUR*, *un peu.*

**ARGENTI** (Augustin), jurisconsulte et poète italien, né à Ferrare au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, mort en 1776. Il eut des premiers qui aient écrit des pièces de théâtre dans le genre pastoral. Son frère, ARGENTI Borso, fut successivement jurisconsulte, archiprêtre de la cathédrale de Ferrare et poète. On lui doit une comédie en prose, la *Prigione*, qui est regardée comme une des meilleures du temps.

**ARGENTICO** (ar-jan-ti-ko — du bas lat. *argenticus*, d'argent). Chim. Mot employé dans des adjectifs composés, servant à désigner des combinaisons chimiques dans lesquelles entre un sel argenteux : ARGENTICO-AMMONIAC, ARGENTICO-CALCAIE, ARGENTICO-PLOMBIQUE, ARGENTICO-POTASSIQUE, ARGENTICO-SODIQUE, ARGENTICO-STRONTIQUE, etc.

**ARGENTIER** s. m. (ar-jan-ti-er — rad. argent). Nom donné anciennement à tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, tels que les banquiers, les changeurs, etc. On se disait aussi de ceux qui fabriquaient des objets d'argent, des orfèvres. Le percepteur et distributeur des biens d'une église. — Fam. et en mauvais part, Préteur d'argent.

— Officier qui, à la cour et dans les maisons princières, était chargé de contrôler les dépenses pour meubles, habillements et menus plaisirs, et qui, à certaines époques, fut un véritable surintendant des finances : *Jacques Cœur portait le titre d'ARGENTIER de Charles VII. A mon retour chez moi, je trouvais l'ARGENTIER de la reine.* (Cardinal de Retz.) *Philippe III anoblit Bonati, son ARGENTIER.* (Volt.) *L'ARGENTIER de Louis XI ressemblait à un marquis; il en avait même certains gestes, comme il arrive à ceux qui vivent ensemble dans une sorte d'intimité.* (Balz.)

**ARGENTIER**, nom d'argent de perception entre les mains d'un tout adjudicataire dans une enchère publique, venait verser le prix de son acquisition. On appelait encore ainsi à Rome les banquiers, les changeurs.

**ARGENTIER** (Jean), médecin italien, né à Castelnuovo (Piémont) en 1513, mort en 1572. Il enseigna à Naples, à Pise et à Turin, et acquit une réputation qu'il dut surtout à ses vastes connaissances dans l'histoire des innombrables théories médicales qui se sont succédées. On se fit remarquer aussi par ses injustes prétentions contre Galien qu'il attaqua sans cesse dans ses nombreux écrits. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Hasovvur, 1610. Il y fait jointure un traité assez curieux de *Erroribus veterum medicorum*, Florence, 1553.

**ARGENTIÈRE** (f.), ch.-lieu de cant. (Hautes-Alpes), arrond. de Briançon; pop. aggl. 27 hab. — pop. tot. 1,250 hab. Ce bourg dont son nom aux nombreuses mines de plomb argentifère qui se trouvent dans ses environs. — Ch.-lieu d'arrond. du départ. de l'Ardeche. V. ARGENTIÈRE.

**ARGENTIÈRE** adj. (ar-jan-ti-è-re — du lat. *argentum*, argent; *fero*, je porte). Qui contient de l'argent : *Des minerais ARGENTIÈRES*. *Il existe dans le département de l'Hérault des indices de mines d'or, de mines de plomb ARGENTIÈRES, des mines de fer, de cuivre, de mercure et de houille.* (A. Hugo.)

**ARGENTIFIQUE** adj. (ar-jan-ti-fi-que — du lat. *argentum*, argent; *fero*, devenir). Alchim. Qui a la vertu de faire de l'argent, de se changer en argent.

— Le sel argentifique, La pierre philosophale.

**ARGENTIN, INE** adj. (ar-jan-tan, in — rad. argent). Se dit du son même de l'argent : *Bil ch'i dit Bonaccorso, en frappant sur un sac à la passe argentée et qui rend un son ARGENTIN, que dites-vous de ceci, madame la préchêuse?* (Alex. Dum.)

— Par ext. Qui a un son clair analogue à celui de l'argent. S'emploie surtout en poésie :

Les cloches, dans les airs, se font voir argentines  
Appelés à grand bruit les chœurs à maines.  
BOUTAUD.

N'ai-je pas entendu la clochette argentine  
De la chèvre errant au hasard ?  
MILLEVILLE.

Qu'à nuit, nos jours, une cloche argentine  
D'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, de zinc,  
Vous appelle au banquet que Commes vous destine.  
BERNARD.

— Qui a la blancheur, l'éclat de l'argent : *Plumage ARGENTIN*, *Flots ARGENTINS*.

D'un soleil en courroux il fuyait les chaleurs,  
Et cherchant ces ruisseaux, ces sources argentines  
En cascades tombant du sommet des collines.  
BAUD-LOEYMAN.

La note humble ruisseau sans nom  
Déroule sa nappe argentine.  
LAMAETRE.

Les habitants nombreux des célestes vallons  
Font maintenant jouer sous leurs doigts vagabonds  
On la tûte argentine ou la harpe éolienne.  
GILBERT.

— Peint. *Ton argentin*, Effet de couleur qui imite le blanc de l'argent.

**ARGENTINE** s. f. (ar-jan-ti-ne — du lat. *argentum*, argent). Bot. Nom donné à plusieurs espèces du genre potentille, à feuilles blanches en dessous, et ayant des propriétés vulnérables très-actives.

— Ichth. Nom d'un poisson de la famille des salmonoïdes, qui habite la Méditerranée.

— Minér. Variété de chaux carbonatée minérale (calcaire), qui présente un éclat nacre, assez brillant pour être rapproché de celui de l'argent.

**ARGENTINE** (CONFÉDÉRATION) ou ÉTATS-UNIS DE RIO-DE-LA-PLATA, république fédérative de l'Amérique méridionale, sur l'océan Atlantique. Cap. Parana. Située entre 22° et 41° lat. S., 59° et 72° long. O., bornée au N. par la Bolivie, à l'E. par le Paraguay, le Brésil, l'Uruguay et l'océan Atlantique; au S. par les déserts de la Patagonie, et à l'O. par le Chili. Bien que les limites méridionales n'aient pas encore été fixées d'une manière précise, on évalue la longueur de ce pays du N. au S. à 2,450 kilom., et sa largeur de l'E. à l'O. à 1,750 kilom. Superficie, 2,366,000 kilom. carrés; 2,925,000 hab., dont 1,200,000 créoles, 800 Indiens soumis et 25,000 nègres.

**Ographie et Hydrographie.** La plus grande partie de cette contrée se compose de vastes plaines, les unes à l'état de *pampas* et servant de pâturages à de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux, les autres, et c'est le plus grand nombre, sont susceptibles d'être mises en culture. C'est surtout dans la partie centrale et vers le S. que se déroulent ces plaines à perte de vue; à l'O., le territoire de la République est longé par la chaîne des Andes, qui le sépare du Chili. De nombreuses Cordillères, les unes parallèles à la chaîne principale; d'autres, telles que les Sierras de *Salta*, de *Tucuman*, de *Corдова*, s'étendant au loin de l'O. à l'E. jusqu'aux rives de la Plata, courent, avec les rameaux que les montagnes du Brésil y envoient, les parties septentrionales, mais n'atteignent nul part l'altitude moyenne des Andes. Le bassin du Rio-de-la-Plata est le seul que l'on puisse citer dans toute la République. Il comprend les cours d'eau les plus considérables de ce pays : le Paraguay, le Parana, l'Uruguay, qui viennent des montagnes du Brésil, le Uruguay, le Vermejo, le Yerro, le Salado, le Dulce, qui descendent des plateaux élevés formés par les Andes ou leurs nombreux contre-forts. Le Rio-de-la-Plata, vaste estuaire de 300 kilom. de long, est le réceptacle de tous les fleuves de la confédération.

Le Rio-de-la-Plata, en effet, n'est qu'un grand nombre de lacs peu importants, parmi lesquels nous citerons le Berédéro, le Silverio, dans l'état de San-Luis, et le Guanacho, dans l'état de San-Juan; plusieurs autres moins considérables sont dus au débordement des fleuves; quelques-uns enfin sont alimentés au milieu des *pampas* par des pluies abondantes; mais généralement ces derniers présentent une particularité remarquable : leurs eaux participent de la nature saline du terre où ils se trouvent, et lorsque l'évaporation les met presque à sec, en été, ils laissent à découvert un sel précipité à celui d'Europe.

**Climat.** Les nombreux cours d'eau de la République argentine sont sujets aux *pampas*, vents du S.-O., qui ont pris leur nom des *pampas* qu'ils traversent sans obstacles, et qui soulèvent les eaux des fleuves avec violence et forcent les navires à chercher un abri. Ce qui caractérise en général les plaines de cette région, c'est une humidité très-sensible qui pénètre partout, et qui, jointe à une chaleur presque constante, fait croître sur les murs et les toits des maisons une mousse et une herbe dont on se débarrasse assez difficilement. Quant aux parties montagneuses, elles sont sujettes aux variations de température que l'on remarque dans les Andes; froid excessif dans les plateaux élevés, chaleur septentrionale; néanmoins, on peut dire que le climat de ce pays est généralement salubre et même fort agréable dans plusieurs localités.

**Productions minérales et agricoles.** Sons les divers États dont se compose aujourd'hui la Confédération étaient toutes fondées. En 1620, la métropole procéda à une première organisation politique et administrative. Cette organisation fut complétée par la cédula royale du 17 février 1825, qui, en consacrant séparément les gouvernements de Rio-de-la-Plata et du Paraguay, les soumit à l'autorité du vice-roi du Pérou. Cet état de choses dura jusqu'en 1776. Le 8 août de cette même année

fut constituée la vice-royauté de la Plata, formée du gouvernement de la Plata, lequel comprenait à cette époque les territoires composant aujourd'hui les États d'Uruguay, du Tucuman et des territoires chiliens situés à l'est des Andes du Paraguay et de la Bolivie actuelle. De 1776 à 1825, la vice-royauté fut divisée en gouvernements, dont les chefs, ayant le titre de gouverneur, étaient soumis à l'autorité du vice-roi, mais nommés par le roi. Cette division politique subsista jusqu'en 1810. Dans les provinces de la Plata, comme dans le reste de l'Amérique espagnole, la traie cause qui amena la séparation de la métropole fut le régime colonial de l'Espagne. Cependant cette séparation fut d'abord motivée par le refus de reconnaître les événements qui avaient transporté le couronne des Bourbons d'Espagne sur la tête de Joseph Bonaparte. Buenos-Ayres, qui avait pris l'initiative et s'était placé à la tête du mouvement, afficha dès cette époque la prétention de remplacer l'Espagne dans ses prérogatives de métropole. Le règlement constitutionnel du 22 novembre 1811 déclara que la souveraineté devait être une et indivisible, en plaça le siège à Buenos-Ayres, et investit la haute charge du pouvoir exécutif d'un droit que n'avait pas en le vice-roi, celui de nommer les gouverneurs. Cette prétention eut d'abord pour résultat d'amener la séparation du Paraguay, qui refusa d'admettre les chefs politiques nommés par Buenos-Ayres, et vainquit les troupes envoyées pour les lui imposer. L'Uruguay et la Bolivie devaient plus tard imiter cet exemple. En 1815, l'assemblée générale des provinces, réunie à Tucuman, édicta des lois. En ce qui concerne le commerce, chaque province élisait son gouverneur. L'année suivante eut lieu, dans la même ville de Tucuman, la proclamation définitive de l'indépendance des provinces unies de la Plata. Les congrès de cette ville s'étant ensuite transportés à Buenos-Ayres, y vota, le 3 décembre 1817, un règlement constitutionnel, en vertu duquel la nomination des gouverneurs était de nouveau dévolue à Buenos-Ayres. Il s'ensuivit une nouvelle guerre civile, terminée en 1821, le droit qu'elles avaient de concourir à la formation du gouvernement national. La Constitution du 24 décembre 1826, qui fit revivre, mais en la mitigant, la prétention de Buenos-Ayres de nommer les gouverneurs, ralluma la guerre civile. La concession faite aux provinces de présenter deux candidats ne les satisfiit pas. Le président Rivadavia fut obligé de donner sa démission. La guerre civile se prolongea jusqu'en 1829, époque où Rosas, chef d'un parti fédéral, après avoir cessé le parti unitaire, se fit nommer gouverneur de Buenos-Ayres. Le traité du 4 janvier 1831, conclu d'abord entre les États de Buenos-Ayres, de Santa-Fé, d'Entre-Rios et de Corrientes, auquel adhérent les tranchés de son régime, déclara que la forme définitive du gouvernement des anciennes provinces unies serait la fédération. Chaque province conservait la liberté de procéder comme elle l'entendrait à son organisation intérieure.

Les Chambres saut juges de la validité des élections de leurs membres; elles ont le droit de révoquer et même d'expulser; mais ce droit ne peut être exercé qu'à la majorité des deux tiers des voix. Il fut la même majorité pour procéder à la rédaction d'une nouvelle constitution et au règlement des questions de navigation extérieure, de douanes et de finances. Le régime créé par Rosas a duré vingt ans. La cause de sa chute tient beaucoup moins aux moyens tyranniques par lesquels le chef gaucho maintint sa domination, qu'à la part du lion que ce dictateur fut obligé, par la force des choses, de faire à la province de Buenos-Ayres, dans la répartition du produit des douanes. Là était la cause la plus forte et la plus vivace des tentatives de soulèvement qui eurent lieu dans les provinces, de 1831 à 1851, entre l'autorité du dictateur de Buenos-Ayres. On le vit bien en 1851 : sous prétexte d'ouvrir les grandes artères fluviales au commerce du monde entier, les provinces soulevées par Urquiza visèrent à établir dans leurs ports des droits de douanes à leur profit exclusif. L'intervention du Brésil, en facilitant la défaite de Rosas à Monte-Caseros (1852), ayant amené le triomphe des provinces, celles-ci pensèrent tout d'abord à s'approprier la plus grande partie des revenus douaniers de Buenos-Ayres. Cette ville, n'ayant pas voulu se soumettre à cet arrangement, et l'interposition des puissances européennes n'ayant pas permis de la lui imposer, les provinces furent obligées, pour justifier l'établissement des droits de douane dans leurs ports, d'adopter une combinaison qui laissait à Buenos-Ayres son indépendance. Cette combinaison d'Urquiza n'a guère survécu à son pouvoir. Les efforts tentés par son successeur, M. Santiago-Derqui, pour maintenir la séparation n'ont pas abouti. Aujourd'hui, Buenos-Ayres a effectué sa réunion avec les autres provinces. Son gouverneur, M. Barthelemy Mitre, est devenu le président de la Confédération, et la prépondérance de la capitale, bien qu'acceptée plus ou moins franchement par les provinces, est restée le fait dominant de la situation.

La vertu des dispositions de la Constitution du 1er mai 1853, la nation argentine a adopté la forme représentative fédérale. Elle reconstruit le culte catholique comme celui de l'Etat;

Le Congrès a toutes les attributions ordinaires des corps législatifs; quelques-unes méritent d'être citées. Le Congrès a le droit d'accorder des subsides sur le trésor national aux provinces dont le revenu ne couvre pas les dépenses ordinaires; de pourvoir aux mesures destinées à encourager la conversion des Indiens au catholicisme; il approuve ou rejette les traités internationaux et les concordats conclus avec le saint-siège; il statue sur l'admission des ordres religieux; il a le droit de provoquer la révision des Constitutions provinciales. Le pouvoir exécutif a la faculté de rejeter totalement ou partiellement un projet de loi. En pareil cas, le projet ne peut devenir loi qu'après avoir de nouveau été discuté et voté à la majorité des deux tiers des voix dans chacune des deux Chambres.

Le chef du pouvoir exécutif a le titre de président de la Confédération; il est assisté d'un vice-président chargé de le remplacer en cas de mort ou de mise en accusation. Le président et le vice-président doivent être nés citoyens argentins, appartenir à la religion catholique et posséder les qualités requises pour être sénateur. Ils sont élus pour six ans. Les formes et les conditions de leur élection sont les mêmes que celles prescrites par la Constitution des États-Unis. En dehors des pouvoirs exercés par le président des États-Unis, le président de la Confédération argentine exerce le droit de patronage dans la présentation des évêques, sur une liste de trois membres proposée par le Sénat; il retient les bulles, décrets, brevets et autres émanés de la cour de Rome, ou leur concède passage, après

avoir obtenu l'assentiment de la cour suprême. L'administration est divisée en cinq ministères, savoir : intérieur, affaires étrangères, finances, justice, culte et instruction publique. Les ministres assistent aux débats des Chambres, mais n'ont pas le droit de vote. La justice est administrée par une cour suprême et des tribunaux inférieurs, dont les membres peuvent conserver leurs fonctions tant que leur conduite reste irréprochable. Les membres de la cour suprême doivent avoir exercé la profession d'avocat pendant huit ans, et posséder les qualités requises pour être sénateur. Les matières criminelles sont soumises au jury. Les provinces elles-mêmes régissent leurs institutions locales, et élisent leurs gouverneurs et leurs magistrats sans l'intervention du gouvernement fédéral. Les changements qu'elles jugent à propos d'apporter dans leur législation civile, commerciale, minière, industrielle et financière, doivent être approuvés par le Congrès. Le leur est interdit de légitimer sur les questions de naturalisation et de monnaie, d'établir des droits de tonnage, de faire la guerre, d'ouvrir des relations internationales et d'admettre de nouveaux ordres religieux. Les différents de droit de propriété ne peuvent être déclarés, à l'exception de ceux qui ont trait à la navigation de la cour suprême. V. T. XVI et XVII.

**ARGENTIQUE** adj. (ar-jan-ti-ke — du bas lat. *argenticus*; tire de *argentum*, argent). Chim. Se dit d'un oxyde et des sels qui ont pour base l'argent.

**ARGENTOMAGUS**, nom latin d'Argentovium, Creuse.

**ARGENTON** s. m. (ar-jan-ton — du lat. *argentum*, argent). Chim. Syn. de *argentum*. V. ce mot.

**ARGENTON**, rivière de France (Deux-Sèvres), prend sa source à 2 kilom. N. de Bressuire, sous le nom de Ton, baigne Bressuire, et reçoit l'Argenteau, rivière qui lui a fait donner son nom d'Argenton, arrosant Argenton-Château, se grossit de l'Ouère et de la Madone, passe à Argenton-Vieille, et, sur les limites des départements des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, se jette dans le Thouet, après un cours de 65 kilom.

**ARGENTON-CHÂTEAU**, ch.-lieu de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire; pop. aggl. 922 hab. — pop. tot. 1,024 hab. Presque entièrement détruit pendant les guerres de la Vendée, ce château, qui fut le siège de la commune, fut reconstruit par Philippe de Commines.

**ARGENTON-SUR-CREUSE**, l'Argentomagus des Romains, ville de France (Indre), ch.-lieu de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Maillebois, sur le Cher, à 10 kilom. N. de la moyenne d'un beau pont en pierres de taille. Pop. aggl. 4,189 hab. — pop. tot. 4,765 hab. Vestiges d'un ancien cirque; nombreuses antiquités découvertes dans ces derniers temps (1823), qui ont été attribuées au chemin de fer sur la rive gauche de la Creuse, restes d'une ancienne voie romaine, et ruines d'un château fort construit sur un rocher qui domine la ville. Ce château, assiégé et pris par Henri IV, fut détruit sous Louis XIV.

**ARGENTORATUM**, nom latin de Strasbourg. C'est sous les murs d'Argentoratum que Julien remporta sur les Germains une grande victoire en 357.

**ARGENTOVARIA** ou ARGENTARIA, ville de la Gaule, détruite par Attila, remarquable surtout par ses ruines, qui ont été l'objet de recherches de Julien. L'Argenteau, qui se jette dans le Cher, a été découvert dans ces derniers temps (1823), qui ont été attribuées au chemin de fer sur la rive gauche de la Creuse, restes d'une ancienne voie romaine, et ruines d'un château fort construit sur un rocher qui domine la ville. Ce château, assiégé et pris par Henri IV, fut détruit sous Louis XIV.

**ARGENTVILLE** (Bertrand D'), savant juriconsulte, né à Vitry, en 1519, mort en 1590. Il est auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Bretagne*, où il se montre l'inflexible partisan du droit féodal et coutumier, contre Dumoulin, qui aspirait à l'unité de législation, et qui s'appuyait sur le droit romain. D'Argentre était d'ailleurs un esprit vigoureux et original. Il a écrit aussi une *Histoire de Bretagne* dépourvue de toute critique et peu estimée.

**ARGENTRE** (Charles Duplessis D'), évêque de Tulle, né près de Vitry en 1673, mort en 1740. Il a publié beaucoup d'écrits théologiques, un recueil important, *Collectio judiciorum de novis erroribus* (1725, 1733 et 1736), des oraisons funèbres, des sermons et des instructions pastorales, etc.

**ARGENTRE**, ch.-lieu de cant. (Mayenne), arr. de Laval; pop. aggl. 626 hab. — pop. tot. 1,745 hab.; pres. la rivière de Jouanne, traversée par un beau pont d'une seule arche. Carrière de marbre; belle église.

**ARGENTRE**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-lieu de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Vitry. Pop. aggl. 480 hab. — pop. tot. 846 hab. Carrière de marbre, noir, blanchisseries et laneries. Belle église, remarquable par la régularité de son architecture. Aux environs on trouve le château des Rochers, célèbre par le séjour de M<sup>me</sup> de Sévigné, et où l'on admire encore, dans le cabinet de la spirituelle marquise écrivait ses lettres, modèles de style mais non de sensibilité vraie, plusieurs portraits de personnages du xviii<sup>e</sup> siècle, et d'autres tableaux, et dans le cabinet de la même marquise, peint par Mignard.

**ARGENTURE** s. f. (ar-jan-tu-re — rad.

avoir obtenu l'assentiment de la cour suprême. L'administration est divisée en cinq ministères, savoir : intérieur, affaires étrangères, finances, justice, culte et instruction publique. Les ministres assistent aux débats des Chambres, mais n'ont pas le droit de vote. La justice est administrée par une cour suprême et des tribunaux inférieurs, dont les membres peuvent conserver leurs fonctions tant que leur conduite reste irréprochable. Les membres de la cour suprême doivent avoir exercé la profession d'avocat pendant huit ans, et posséder les qualités requises pour être sénateur. Les matières criminelles sont soumises au jury. Les provinces elles-mêmes régissent leurs institutions locales, et élisent leurs gouverneurs et leurs magistrats sans l'intervention du gouvernement fédéral. Les changements qu'elles jugent à propos d'apporter dans leur législation civile, commerciale, minière, industrielle et financière, doivent être approuvés par le Congrès. Le leur est interdit de légitimer sur les questions de naturalisation et de monnaie, d'établir des droits de tonnage, de faire la guerre, d'ouvrir des relations internationales et d'admettre de nouveaux ordres religieux. Les différents de droit de propriété ne peuvent être déclarés, à l'exception de ceux qui ont trait à la navigation de la cour suprême. V. T. XVI et XVII.

**ARGENTIQUE** adj. (ar-jan-ti-ke — du bas lat. *argenticus*; tire de *argentum*, argent). Chim. Se dit d'un oxyde et des sels qui ont pour base l'argent.

**ARGENTOMAGUS**, nom latin d'Argentovium, Creuse.

**ARGENTON** s. m. (ar-jan-ton — du lat. *argentum*, argent). Chim. Syn. de *argentum*. V. ce mot.

**ARGENTON**, rivière de France (Deux-Sèvres), prend sa source à 2 kilom. N. de Bressuire, sous le nom de Ton, baigne Bressuire, et reçoit l'Argenteau, rivière qui lui a fait donner son nom d'Argenton, arrosant Argenton-Château, se grossit de l'Ouère et de la Madone, passe à Argenton-Vieille, et, sur les limites des départements des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, se jette dans le Thouet, après un cours de 65 kilom.

**ARGENTON-CHÂTEAU**, ch.-lieu de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire; pop. aggl. 922 hab. — pop. tot. 1,024 hab. Presque entièrement détruit pendant les guerres de la Vendée, ce château, qui fut le siège de la commune, fut reconstruit par Philippe de Commines.

**ARGENTON-SUR-CREUSE**, l'Argentomagus des Romains, ville de France (Indre), ch.-lieu de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Maillebois, sur le Cher, à 10 kilom. N. de la moyenne d'un beau pont en pierres de taille. Pop. aggl. 4,189 hab. — pop. tot. 4,765 hab. Vestiges d'un ancien cirque; nombreuses antiquités découvertes dans ces derniers temps (1823), qui ont été attribuées au chemin de fer sur la rive gauche de la Creuse, restes d'une ancienne voie romaine, et ruines d'un château fort construit sur un rocher qui domine la ville. Ce château, assiégé et pris par Henri IV, fut détruit sous Louis XIV.

**ARGENTVILLE** (Bertrand D'), savant juriconsulte, né à Vitry, en 1519, mort en 1590. Il est auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Bretagne*, où il se montre l'inflexible partisan du droit féodal et coutumier, contre Dumoulin, qui aspirait à l'unité de législation, et qui s'appuyait sur le droit romain. D'Argentre était d'ailleurs un esprit vigoureux et original. Il a écrit aussi une *Histoire de Bretagne* dépourvue de toute critique et peu estimée.

**ARGENTRE** (Charles Duplessis D'), évêque de Tulle, né près de Vitry en 1673, mort en 1740. Il a publié beaucoup d'écrits théologiques, un recueil important, *Collectio judiciorum de novis erroribus* (1725, 1733 et 1736), des oraisons funèbres, des sermons et des instructions pastorales, etc.

**ARGENTRE**, ch.-lieu de cant. (Mayenne), arr. de Laval; pop. aggl. 626 hab. — pop. tot. 1,745 hab.; pres. la rivière de Jouanne, traversée par un beau pont d'une seule arche. Carrière de marbre; belle église.

**ARGENTRE**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-lieu de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Vitry. Pop. aggl. 480 hab. — pop. tot. 846 hab. Carrière de marbre, noir, blanchisseries et laneries. Belle église, remarquable par la régularité de son architecture. Aux environs on trouve le château des Rochers, célèbre par le séjour de M<sup>me</sup> de Sévigné, et où l'on admire encore, dans le cabinet de la spirituelle marquise écrivait ses lettres, modèles de style mais non de sensibilité vraie, plusieurs portraits de personnages du xviii<sup>e</sup> siècle, et d'autres tableaux, et dans le cabinet de la même marquise, peint par Mignard.

**ARGENTURE** s. f. (ar-jan-tu-re — rad.

pour ses sujets de différentes religions, juifs, chrétiens, etc. Il vengea la mort de son père sur un ministre ambulant et cruel, mais se laissa gouverner par son favori Borsus, qui fut lui-même assassiné, et auquel succéda Saad-éd-Danlah, médecin juif, dont l'administration fut sage et modérée. Chéri des peuples, mais détesté des grands, Saad fut tué en 1290. Arghoun, désespéré de cette perte, lui survécut peu, et mourut après un règne de six ans et demi.

**ARGIA** ou ARGIE, nom donné à plusieurs personnages mythologiques.

**ARGICÉRAUNOS** (Tonantli), un des surnoms de Jupiter.

**ARGIE**, fille d'Adraste et femme de Polynece, auquel elle rendit les honneurs funèbres, conjointement avec Antigone, et malgré la défense de Creon. Elle fut mise à mort, et les dieux la changèrent en fontaine; suivant d'autres mythologies, elle évita la mort par la fuite.

**ARGIEN, IENNE** s. et adj. (ar-ji-ain, è-ne — lat. *argius*, même sens). Geogr. anc. Habitant d'Argos; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Un ARGIEN*. Une ARGIENNE. Les ARGIENS étaient prépondérants dans la Grèce, et tel point, que leur nom servait à désigner les populations de la péninsule hellénique. Nous n'avons pas une foi bien vive à l'existence d'un roi ARGIEN du nom d'Abas. (Val. Paristot.) *Etienne de Byzance se prononce pour l'origine ARGIENNE des Argiens.* (Val. Paristot.)

— Jeux argiens, Jeux que l'on célébrait à Argos, à *Fêtes argiennes*, fêtes célébrées particulièrement en l'honneur de Junon, désignée quelquefois sous le nom d'*Argienne*, c'est-à-dire protectrice d'Argos, lieu de naissance, ou elle était l'objet d'un culte spécial.

— S. m. pl. Le peuple qui habitait Argos et l'Argolide.

**ARGILACÉ, ÈE** adj. (ar-ji-la-sé — rad. argile). Géol. Qui a la couleur de l'argile.

**ARGILE**, s. m. (ar-ji-lé — du lat. *argilla*, ou gr. *argillos*; forme de *argos*, blanc, cause de la couleur la plus ordinaire de cette substance). Terre molle et grasse dont on fait des vases de toute sorte, des modèles pour la sculpture, etc. : ARGILE BLANCHE, ARGILE VERT. ARGILE FINE, ARGILE GROSSIÈRE. Les coquilles les plus pesantes sont dans les ARGILES et dans les pierres. (Buff.) L'ARGILE est pierre, ou au sein de la terre. (Fr. de Neufchâteau.) *Un homme, ancien philosophe ne permettait d'aller chercher de l'eau chez son voisin qu'après avoir fouillé sa terre jusqu'à l'ARGILE, un esprit ne doit s'occuper à expliquer les autres que lorsqu'il se reconnaît incapable de produire quelque chose de lui-même.* (Godeau.)

La forme, d'ailleurs, est le verre ou l'argile. Car plus elle est brillante et plus elle est fragile. MOLLEVAUT.

Un pied n'est resté à faire,  
L'argile manque, il ne peut achever.  
ANDRÉAU.

Au regard des héros le sillage est tranquille.  
Ils descendent, l'Argile prend un vase d'argile.  
CARRIÈRE.

Salvez ces pénales d'argile,  
Jamais le ciel ne fut sur humains plus facile  
Que quand Jupiter même édit de simple bois.  
LA FONTAINE.

Ma douce pauvreté me fait d'heureux loisirs,  
C'est à vous mes feux de voir la flamme agile  
Egayer vers le soir mes pénales d'argile.  
LEBRUN.

— Par ext. Vase fait d'argile :

Cette argile où sa main préparait ses repas...  
TROUAS.

— Par allusion à la terre avec laquelle, selon la Bible, le premier homme a été formé : *Dieu, montre-toi à moi comme tu t'y montreras l'homme, dégage de mon ARGILE, mon âme abordera aux rivages d'un Orient éternel.* (B. de St-P.) *Tous les enfants des hommes sont pétris de la même ARGILE, animés du souffle de l'Éternel, et au même titre héritiers de ses promesses.* (Portalis.) *Mais Dieu n'avait pas mêlé une imperfection à l'ARGILE dont il avait pétri cette enfant des jours amènes de notre terre.* (Lamart.) *Saint Augustin, sentant son ARGILE tomber, disait à Dieu : Serves de tuberculose à mon âme.* (Chateaub.) *Le paganisme, qui pétrit toutes ses créations de la même ARGILE, représente la divinité et grandit l'homme.* (V. Hugo.)

Le doute égare aussi ces sublimes esprits,  
Et de la même argile ils ont été pétris.  
LAMAETRE.

L'âme est-elle en effet un souffle du grand Être,  
Et ce rayon divin, dans l'argile nébuleuse,  
Sera-t-il par la mort éteint ou rallumé ?  
LAMAETRE.

Adorateurs d'un bien fragile,  
Cœurs d'un cœur ambulant,  
Justes à quand un peu d'argile  
Châmera-t-il vos vœux vains ?  
LA P. CLÉRICANT.

— Se dit aussi, par allus. à la nature molle et flexible de cette matière, de la facilité avec laquelle l'homme reçoit les impressions morales : *L'enfant est une ARGILE que l'éducation pétrit à sa volonté. L'homme façonne incessamment son ARGILE, et est à lui-même son Prométhée.* (Michelet.)

